



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE

CDCULT(2011)18

27 June 2011

10^{ème} Session Plénière
Strasbourg, 3 – 4 mai 2011

Rapport de la session plénière

A. OUVERTURE

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et allocution de bienvenue par le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel

Mme Christine Merkel, Présidente du comité, ouvre la session du Comité directeur de la culture (CDCULT) et les délégués adoptent l'ordre du jour de la 10^e réunion plénière. Ils remercient la Présidente de ses déclarations liminaires à l'ouverture de la session.

M. Robert Palmer, Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, présente aux membres du comité des informations sur les développements du programme et du budget dans le secteur culturel, ainsi que sur les réussites récentes en la matière, notamment l'augmentation du nombre de projets conjoints avec l'Union européenne sur le dialogue interculturel et les problèmes des Roms. M. Palmer donne des exemples de ces programmes et présente les éventuelles activités futures sur la politique culturelle. Le comité remercie le directeur pour son intervention très instructive.

2. Allocution de la Directrice générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, Coordinatrice pour le dialogue interculturel

La Présidente du comité, Mme Christine Merkel, donne la parole à la Directrice générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport, qui s'exprime sur le processus de réforme, les priorités de l'Organisation pour la période 2012-13, notamment dans le secteur culturel, ainsi que sur les prochains grands événements, notamment la publication d'un rapport élaboré par le Groupe d'éminentes personnalités intitulé « Vivre ensemble. Conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI^e siècle ». Ce document aborde entre autres les questions de l'intégration des migrants et du dialogue interculturel. En outre, il souligne l'importance du projet « Cités interculturelles ». Le comité remercie la Directrice générale pour cette intervention détaillée.

3. Rapport de la Présidente sur son mandat de l'année

La Présidente du comité résume les progrès accomplis au cours de la première année de sa présidence. Elle explique le caractère unique de l'approche adoptée par le Conseil de l'Europe pour améliorer la gouvernance et élargir des politiques culturelles. Elle présente des exemples concrets des efforts continus consentis par le comité pour optimiser les projets et note l'internationalisation et l'impact croissants à l'échelle mondiale de projets tels que le Compendium, les examens de politique culturelle et les « Cités interculturelles ».

4. Elections

Le comité reconduit Mme Christine M. Merkel (Allemagne) dans sa fonction de Présidente du CDCULT et élit une nouvelle vice-Présidente, Mme Jasminka Lokas Strpic (Croatie) (le mandat de la Présidente et de la vice-Présidente prendra fin le 31 décembre 2011). Le CDCULT élit en outre Mmes Ekaterina Selezneva (Fédération de Russie) et Barbara Zeche (Luxembourg) en tant que nouveaux membres du Bureau (toutes deux élues pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2011).

B. NOUVELLES STRUCTURES, PRIORITES ET RELATIONS DE TRAVAIL POUR LES ACTIVITES INTERGOUVERNEMENTALES DU CONSEIL DE L'EUROPE DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

5. Réforme des structures intergouvernementales

Les délégués écoutent des présentations sur la réforme des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, qui vise à rationaliser la configuration de ces structures afin de renforcer leur pertinence, leur cohérence et leur efficacité. Concrètement, cela se traduit par une réduction du nombre de comités directeurs. Dans la plupart des cas, les structures révisées se verront attribuer des compétences plus larges et seront ainsi responsables de l'ensemble d'un secteur de priorités. Ces « nouveaux » comités devraient assurer un véritable rôle directeur, en définissant les priorités dans leurs secteurs, en analysant les méthodes de travail, etc. C'est dans ce contexte que le Comité directeur de la culture (CDCULT) et le Comité directeur du patrimoine culturel et du paysage (CDPATEP) vont fusionner pour former une nouvelle structure.

Les délégués remercient la Directrice générale, le Directeur et la Présidente pour la clarté et l'exhaustivité de leur présentation sur la question de la réforme des mécanismes de travail intergouvernementaux. La Présidente du comité invite les délégations à émettre des commentaires et à poser des questions sur cet important point de l'ordre du jour. Bon nombre d'entre elles expriment leur soutien à la réforme en cours au Conseil de l'Europe. Elles expriment leur conviction que la culture occupe une place et un rôle importants dans l'architecture politique de l'Organisation, ce que le processus de réforme a confirmé. Les délégués représentant l'Italie et la Bosnie-Herzégovine demandent des précisions quant au futur rôle des comités intergouvernementaux.

Certaines délégations proposent des titres possibles pour la nouvelle structure. La proposition des Pays-Bas (« Comité directeur de la Culture et du Patrimoine ») est soutenue par Moldova. La Fédération de Russie propose quant à elle « Comité directeur de la Culture ». Les délégués s'accordent tous à dire que le titre proposé par le Secrétariat (« Comité directeur de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ») ne reflète pas nécessairement toutes les attributions du comité et risque par conséquent de limiter ses futures activités, ses priorités, ainsi que sa vision. De nombreuses délégations sont d'avis qu'il est indispensable de se pencher sur un ensemble clairement défini de compétences ou d'« attributions » et de choisir un nom reflétant le mandat du comité, qui devrait être large.

Mme Gabriella Battaini Dragoni, Directrice générale, prend la parole pour éclaircir les points soulevés par les délégués. Elle déclare que la création d'un nouveau comité représente une occasion unique de revoir les engagements actuels du Conseil de l'Europe dans le domaine de la politique culturelle. Néanmoins, il est important d'attendre la publication du rapport du Groupe d'éminentes personnalités avant d'entrer dans les détails du mandat du nouveau comité. Elle propose de tenir une réunion du Bureau des deux comités pendant l'été ou au début de l'automne pour définir le nouveau mandat.

C. ACTIVITES DU CDCULT EN MATIERE DE POLITIQUES CULTURELLES

6. Activités liées politiques culturelles

6.1. Examen et analyse de la politique culturelle de la Turquie et de la Fédération de Russie

Le Secrétariat présente les conclusions du rapport intitulé « Examen de la politique culturelle - État d'avancement (CDCULT(2011)06) ». Cet exposé donne un aperçu des progrès réalisés dans l'examen des politiques culturelles de la Turquie et de la Fédération de Russie. En Turquie, cette analyse devrait s'achever au printemps 2012, après la conduite d'une deuxième visite d'experts plus tard au courant de l'année 2011. En Fédération de Russie, l'examen de la politique culturelle a commencé au printemps 2011.

La déléguée de la Fédération de Russie, Mme Ekaterina Selezneva, présente la situation des régions qui participent à l'exercice (Omsk, Ulyanovsk et Perm) ; elle espère que l'examen de la politique culturelle sera finalisé en 2012 afin que les résultats de l'exercice puissent être pris en compte pour la Conférence ministérielle prévue à l'automne 2012 à Moscou.

Le représentant de Moldova et la déléguée de l'Azerbaïdjan font part de l'intention de leurs pays respectifs de se soumettre à un nouvel examen de la politique culturelle, une mise à jour de l'exercice précédent s'avérant nécessaire.

Le délégué de Malte, M. Adrian Mamo, informe le comité que le Gouvernement maltais a mis en œuvre sa nouvelle politique culturelle. Il remercie le Conseil de l'Europe d'avoir apporté son expertise pour l'élaboration de cette dernière. Cette contribution a été très appréciée par le Gouvernement maltais.

La Fondation européenne de la culture note que la méthodologie novatrice utilisée pour l'analyse de la politique culturelle de la Turquie, qui prévoyait l'élaboration simultanée d'un rapport national et d'un « rapport dans perspective civique » dans le pays faisant l'objet de l'analyse, pourrait être adoptée par d'autres Etats membres à l'avenir. Le Président du comité remercie la Fondation européenne de la culture pour les efforts qu'elle fournit depuis de nombreuses années en matière de politiques culturelles et pour les actions qu'elle mène à travers l'Europe.

Le comité invite les pays qui n'ont pas encore procédé à un examen de leur politique culturelle à envisager de le faire.

6.2. Compendium et *CultureWatchEurope* (CWE)

Le Secrétariat donne un aperçu des développements récents concernant l'initiative *CultureWatchEurope*. Il présente une copie du recueil de la Conférence CWE 2010 sur « La culture et les politiques du changement » à tous les délégués et annonce la tenue prochaine d'une conférence *CultureWatchEurope* de haut niveau sur l'amélioration de la gouvernance de la culture et la mise en œuvre du changement (Slovénie, novembre 2011). Le CDCULT remercie les autorités slovènes pour leur proposition d'accueillir l'événement. Les membres du comité

suggèrent que les résultats de l'enquête sur les budgets alloués à la culture et sur les effets de la crise financière soient utilisés comme base de discussion lors de l'édition 2011 de la conférence *CultureWatchEurope*. Le Secrétariat attire également l'attention sur le fait que la plate-forme CWE d'accès commun pour les outils d'information que sont le *Compendium*, *Herein* et l'*Observatoire européen de l'audiovisuel*, attendue de longue date, sera opérationnelle au deuxième semestre 2011 et offrira de nouvelles possibilités d'interaction aux gouvernements et aux partenaires de la société civile.

La déléguée polonaise fait part de l'intention de son pays de participer à l'enquête sur les budgets alloués à la culture et sur les effets de la crise financière. Elle demande des précisions sur les données nécessaires pour remplir le questionnaire. Le délégué de la Géorgie invite d'autres Etats membres à participer à l'enquête. Il est d'avis qu'il pourrait être utile d'en faire traduire les résultats dans les langues nationales.

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, M. Robert Palmer, appelle à la prudence lors de l'interprétation des résultats de l'enquête : il conviendra de tenir compte de la relative faiblesse du taux de réponse général. Il invite les délégués du CDCULT à soutenir l'initiative *CultureWatchEurope* à l'avenir, que ce soit en versant des contributions volontaires ou en proposant d'accueillir la conférence annuelle.

Le comité se félicite des éléments nouveaux concernant le Compendium qui sont présentés par le Secrétariat, notamment de l'augmentation du nombre de signataires de la Convention culturelle européenne, qui est passé à quarante-cinq, et de l'introduction d'une nouvelle dimension internationale, par le biais d'une base de données mondiale sur les politiques culturelles, supervisée par la Fédération internationale des Conseils des arts et des Agences culturelles (FICAAC). Le Conseil de l'Europe conservera son rôle d'éditeur du système de Compendium européen, aux côtés d'ERICarts ; il assumera en outre un rôle de représentant doté d'une fonction consultative au sein d'un futur comité chargé de superviser le développement de la base de données internationale sur les politiques culturelles.

Le comité est informé des efforts actuellement consentis pour étendre le groupe d'auteurs associés au projet, qui ont lancé un appel à manifestation d'intérêt aux experts en politiques culturelles afin d'assurer le maintien du système du Compendium européen à un niveau d'excellence, et ce, tout particulièrement au vu de l'expansion de la base de données. Cette mesure, qui s'ajoute au processus de recrutement d'auteurs actuellement conduit en consultation avec les autorités nationales, permettra de constituer une vaste réserve de compétences pour faire face à la complexité de l'activité et être à même de la gérer. Les Etats participants seront informés des propositions de nouveaux experts pressentis pour rejoindre « l'équipe nationale du Compendium ».

La déléguée grecque présente les travaux actuellement menés par son ministère en vue de la mise à jour du profil Compendium. Le comité prend note des contributions volontaires versées en 2010 par l'Azerbaïdjan, Chypre, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, la Suisse et l'Université Goldsmiths de Londres pour soutenir le projet, et remercie les délégations correspondantes. Il encourage le versement de nouvelles contributions et l'apport d'un soutien au système, conformément à la politique de mobilisation des ressources adoptée par le CDCULT en 2009.

6.3. Inventaire des questions relatives aux droits culturels

Lors de sa session plénière de mai 2010, le CDCULT a chargé le Secrétariat de dresser un inventaire des questions relatives aux droits culturels, en vue d'une éventuelle action future par le Conseil de l'Europe, et de faire rapport au comité sur ce point lors de sa 10^e session plénière, en mai 2011. Le Secrétariat informe donc les délégués des progrès accomplis et des prochaines étapes envisagées dans le projet relatif à l'inventaire des droits culturels. Il attire l'attention du comité sur deux documents : une compilation de la jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et un rapport publié par l'Observatoire de la diversité et des droits culturels de Fribourg. Il note que ces deux textes soulignent la pertinence des débats relatifs aux droits culturels en Europe. Ils évoquent les défis multiples auxquels sont actuellement confrontées nos sociétés, ainsi que l'importance qu'a prise la question du « vivre ensemble ». À cet égard, le Secrétariat souligne également que le Groupe d'éminentes personnalités de l'Organisation élabore actuellement un rapport majeur intitulé « Vivre ensemble au XXI^e siècle ». Ce document, qui devrait être publié à la mi-mai 2011, pourrait orienter les futures activités du Conseil de l'Europe relatives à la gestion de la diversité culturelle, notamment celles qui ont trait aux questions de droits culturels. Le comité note qu'il pourrait être utile que le Secrétariat mène des analyses plus approfondies sur ces droits. Il charge le Bureau d'examiner la possibilité d'établir un futur groupe de travail transversal et multidisciplinaire au sein du Conseil de l'Europe qui serait chargé de cette question.

La déléguée belge, Mme France Lebon, et son homologue croate, Mme Jasminka Lokas Strpic, partagent le point de vue du Secrétariat concernant le caractère fondamental du thème des droits culturels. Mme Lebon souligne également la transversalité de cette question, qui pourrait être reliée aux travaux menés dans le domaine de l'éducation.

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, M. Robert Palmer, appelle les délégués à envisager d'examiner ce thème en lien avec les ministères concernés au sein de leurs gouvernements respectifs. Il invite également un ou plusieurs des cinquante délégués à jouer un rôle de pionnier en matière de droits culturels en tant que prochaine étape possible dans ces travaux. Le délégué de la Géorgie fait part de l'intention de son pays de prendre des initiatives dans ce domaine, et le délégué de l'Azerbaïdjan déclare que l'Ambassadeur Arif Mammadov, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan et Président du GR-C, apportera tout son soutien aux futurs travaux sur les droits culturels.

6.4. Examen de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe rappelle les discussions tenues lors de la dernière session plénière du CDCULT (en 2010) sur l'éventuelle révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique. Il invite les délégués à examiner un certain nombre de points susceptibles d'améliorer le fonctionnement de la Convention à l'avenir et de faciliter son adaptation aux évolutions récentes, tels que le recours à des indicateurs de performance, l'amélioration de l'adaptation aux évolutions technologiques, la réduction du risque que les Etats membres n'interprètent la Convention d'une manière différente de celle qui était initialement prévue dans l'instrument, le renforcement des possibilités de catalogues de projets et l'ouverture de la Convention à des pays tiers.

Les délégués italien et finlandais se déclarent intéressés par la révision de la Convention. La déléguée italienne informe le comité que son pays est prêt à désigner un expert pour participer au processus de révision. Le délégué moldave informe les autres délégations que son pays ratifie actuellement la Convention. Moldova élabore en outre une nouvelle convention dans le domaine cinématographique, ainsi qu'une nouvelle loi. Le comité invite les délégués à envisager de soutenir le processus de révision de la Convention, que ce soit par des contributions financières volontaires ou des contributions en nature.

En réponse à un certain nombre de questions sur ce point, le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel précise que le processus de révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique se déroulera selon les trois étapes suivantes : (1) la conduite d'une étude, par une instance ou une organisation spécialisée, afin de définir clairement la nécessité de cette révision et les domaines sur lesquels elle pourrait porter ; (2) l'analyse des recommandations issues de l'étude par un groupe d'experts qui élaborera, le cas échéant, des propositions de révision ; (3) l'approbation des révisions (sous la forme d'amendements à la Convention ou d'un protocole additionnel) par le CDCULT, puis par le Comité des Ministres. Le Directeur rappelle que les délégués du CDCULT auront de nombreuses possibilités de participer au processus décisionnel relatif à la révision de la Convention.

6.5. Informations sur la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe fournit aux délégués des informations générales sur la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, ainsi que sur les dernières évolutions concernant l'instrument. Il note que ce dernier a été ouvert à la signature en 2011 et qu'il compte actuellement 17 signataires. Le Secrétariat attire l'attention du comité sur le fait que le Conseil de l'Europe a été invité à contribuer à une étude de la Commission européenne intitulée « *Challenges of the digital era for film heritage institutions* » (défis posés aux institutions du patrimoine cinématographique par la transition de l'analogique au numérique).

M. Ivan Ronai, délégué hongrois, informe le comité que son pays est prêt à accueillir la deuxième réunion du Comité permanent de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel en 2011. Le délégué suisse propose que le Secrétariat du Conseil de l'Europe dresse un bilan de la situation et adresse un questionnaire aux Etats membres afin de mieux comprendre pourquoi ils n'ont pas encore ratifié l'instrument. Le comité approuve également la proposition du Secrétariat d'envoyer aux Etats membres une grille détaillée de collecte de données, afin de recueillir les informations les plus récentes concernant la protection du patrimoine audiovisuel et de contribuer à renforcer la promotion de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel.

6.6. Préparation d'une conférence des ministres de la Culture en 2012, organisée par la Fédération de Russie

Le comité tient une discussion afin de préciser les aspects pratiques d'une éventuelle Conférence des ministres de la Culture en 2012. La déléguée russe déclare que son pays est prêt à accueillir un tel événement en octobre 2012, à Moscou. Elle propose que celui-ci soit axé sur les thèmes de la politique culturelle et des droits culturels. Le délégué de la Finlande souligne à quel point cette conférence ministérielle est importante pour donner un élan au domaine de la culture. Il attire l'attention sur le défi que pourrait représenter une organisation conjointe de l'événement par les membres des anciens CDCULT et CDPATEP. Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel déclare que les modalités d'organisation dépendront du format choisi pour l'événement (conférence ministérielle ou conférence informelle). Au cas où l'on opterait pour une Conférence des ministres de la culture, il conseille aux délégués d'entamer les préparatifs dans les meilleurs délais. Cette question sera examinée plus avant par le Bureau du CDCULT lors de sa prochaine réunion, prévue le 8 juillet.

D. ACTIVITES DU CDCULT LIEES AU DIALOGUE INTERCULTUREL

7. Activités liées au dialogue interculturel

7.1. Cités interculturelles et programmes conjoints : SPARDA et MARS

Le Secrétariat fait rapport sur le projet « Cités interculturelles », mené conjointement avec la Commission européenne. Il note que, si la phase pilote du projet a consisté à tester le cadre conceptuel relatif à l'intégration interculturelle, en 2010, l'objectif était de parachever un ensemble d'outils devant permettre à d'autres villes de mettre en œuvre l'approche interculturelle. Il note également que le réseau des Cités interculturelles s'est étendu, passant de 11 à 22 Cités. En outre, deux réseaux supplémentaires ont été créés, en Italie et en Ukraine.

Le comité invite les délégations à rejoindre la communauté d'apprentissage formée par les Cités interculturelles. Il note que pour la période 2011-2012, les principales sources de financement du programme seront les contributions des villes et celles du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. Il invite également les délégations à se soumettre au questionnaire relatif à l'Index des Cités interculturelles. La déléguée de l'Azerbaïdjan déclare que son pays serait intéressé par une participation à ce programme.

Le Secrétariat donne un aperçu du programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne intitulé « Influencer la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage » (SPARDA). Celui-ci s'appuie sur des travaux précédents de l'Organisation dans le domaine de l'intégration et du dialogue interculturel, notamment le Livre blanc sur le dialogue interculturel, le programme conjoint Commission européenne/Conseil de l'Europe sur les Cités interculturelles, ainsi que la campagne « Dites non à la discrimination ». Le Secrétariat informe les délégués des bénéficiaires du programme, ainsi que des résultats escomptés.

Il présente ensuite le projet « Médias et Anti-Racisme dans le Sport » (MARS), mené conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. L'approche adoptée dans ce programme, qui est axé sur la collaboration avec les organisations et professionnels des médias, s'appuie sur d'autres initiatives, notamment la campagne « Dites non à la

discrimination ». Le comité est informé des bénéficiaires du programme, ainsi que des résultats attendus.

Le représentant de la Commission européenne déclare que celle-ci se félicite du déroulement et des résultats des programmes Cités interculturelles, MARS et SPARDA. La Commission attend avec grand intérêt les futurs travaux conjoints sur la question de l'intégration des communautés de migrants. Le délégué finlandais fait part de la satisfaction de son pays quant à la mise en œuvre de notions et concepts antérieurs qui, à l'origine, figuraient dans le Livre blanc en tant que recommandations et qui sont désormais mises en pratique dans le cadre des Cités interculturelles et des programmes connexes.

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, M. Robert Palmer, souligne le caractère interdisciplinaire des programmes Cités interculturelles, SPARDA et MARS. Il invite les délégués à promouvoir ces projets auprès de leurs collègues et des instances compétentes dans leurs pays respectifs.

7.2. Itinéraires Culturels, nouvel Accord partiel et étude sur les itinéraires culturels et le tourisme

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe décrit les objectifs de l'étude relative à l'impact des itinéraires culturels européens sur l'innovation, la compétitivité et le groupement des PME, lancée conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Le comité remercie le Secrétariat et demande à ce que les résultats de cette étude soient diffusés dès qu'ils seront disponibles.

Le Secrétariat informe le comité de l'entrée en vigueur, en janvier 2011, de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires Culturels, dont le principal objectif est de donner forme à un espace culturel partagé en concevant des itinéraires culturels et en s'efforçant de favoriser la sensibilisation au patrimoine, l'éducation, la création de réseaux, le tourisme transfrontalier durable et de qualité, et d'autres activités apparentées.

Les délégués de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et de Moldova font part de l'intention de leurs pays respectifs de rejoindre l'Accord partiel élargi. Le délégué de la Suisse, M. David Vitali, exprime également l'intérêt de son pays pour ce programme.

7.3. Expositions d'art du Conseil de l'Europe et événements culturels

Le Secrétariat informe le comité que, depuis la dernière réunion du CDCULT, la série d'expositions a été réorientée sur des thèmes qui se rapportent à des développements récents dans toute l'Europe, et qui ont explicitement trait aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Le Secrétariat développe les deux thèmes clés suivants : « Critique et crise : L'art en Europe, 1945-2012 » et « Question de valeurs : Art, pouvoir et liberté en Europe et au-delà, 1940-2012 ». Le comité écoute ensuite une présentation sur les quatre projets récompensés par le label « Événement culturel du Conseil de l'Europe » en 2011, à savoir « Rencontres artistiques : des voix dans la nuit », « European Divas 60+ », « Binauralmedia » et le 2^e Pavillon rom à la Biennale de Venise.

La déléguée italienne annonce que son pays apportera un soutien à la partie italienne de l'exposition « Critique et crise », notamment pour ce qui concerne la garantie d'Etat. Les délégués de la Russie et de la Croatie se déclarent préoccupés par le fait que le soutien financier pour l'exposition ne soit pas encore garanti. Le délégué russe note que l'on pourrait organiser un symposium ou une conférence pour trouver de nouveaux partenaires et faire avancer cet ambitieux projet d'expositions.

Le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel souligne que l'exposition « Une question de valeurs » en est encore à sa phase conceptuelle. Il soutient la proposition du délégué russe de rechercher de nouveaux partenaires en tant que solution possible pour assurer la viabilité de l'exposition.

La déléguée italienne confirme l'intention de son ministère de soutenir le projet relatif au pavillon à la biennale de Venise. Le délégué suisse pose la question de savoir si le Conseil de l'Europe ne pourrait pas envisager d'attribuer des labels aux expositions d'art qui respectent les critères politiques de l'Organisation, plutôt que de les soutenir financièrement. Le Directeur répond que ces expositions sont un moyen de donner à moindre coût une certaine visibilité au Conseil de l'Europe et aux valeurs qu'il défend. Il propose que le Bureau examine ce point plus avant lors de sa réunion de juillet.

7.4. Artistes pour le dialogue

Le Secrétariat du Conseil de l'Europe note que l'initiative « Artistes pour le dialogue » fait suite aux engagements énoncés dans le Livre blanc sur le dialogue interculturel et la Déclaration de Bakou pour la promotion du dialogue interculturel. Il rend compte au comité des projets pilote actuellement menés dans le cadre de cette initiative, à savoir « FaNaNat – festival de création artistique féminine contemporaine » ; « Artistes pour le dialogue par la musique » et « Passé - présent. Par-delà nos frontières et nos différences : série de courts-métrages sur différents systèmes de croyance ». Le Secrétariat fait part au comité de son intention de faire appel à des mécènes potentiels et aux Etats membres afin de lever des fonds et de développer à l'avenir des partenariats dans le cadre de l'initiative « Artistes pour le dialogue ». La déléguée de l'Azerbaïdjan déclare que son pays a l'intention de financer un concert de *Mugam Fusion* à Londres ou à Paris en 2012. Le comité remercie la déléguée de l'Azerbaïdjan pour son soutien continu à l'initiative « Artistes pour le dialogue ».

7.5. Rapport sur le Forum mondial pour le dialogue interculturel, Bakou, avril 2011

La déléguée de l'Azerbaïdjan fait rapport au comité sur le Forum mondial pour le dialogue interculturel, qui s'est déroulé à Bakou en avril 2011. Elle souligne l'intention de son pays d'accueillir une autre édition de l'événement prochainement. Le comité remercie la déléguée de l'Azerbaïdjan pour son exposé concis et se félicite de la volonté du gouvernement azerbaïdjanais d'accueillir d'autres forums. Il charge la déléguée d'élaborer un rapport écrit sur le forum d'avril et de diffuser ce document aux autres membres du comité.

7.6. Réseau universitaire européen d'études romani

Le Secrétariat informe le comité des progrès accomplis dans la création du Réseau universitaire européen d'études romani – un programme mené conjointement par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans l'objectif de promouvoir l'inclusion sociale des citoyens roms en Europe. Ce Réseau devrait permettre, d'une part, de renforcer la visibilité des travaux de recherche existants et, d'autre part, d'encourager la coopération avec les décideurs en mettant à disposition des données avérées sur lesquelles fonder les initiatives politiques, qui devraient ainsi être mieux conçues. Il apportera également des éléments de référence et un soutien aux jeunes chercheurs en quête d'orientations. Le réseau sera constitué d'éminents universitaires spécialisés dans les études romani, tout en étant ouvert à tous les autres experts disposant de compétences appropriées, sur la base de critères pertinents et transparents. Ses activités consisteront en une conférence scientifique annuelle, une réunion de l'ensemble des membres du réseau et des séminaires plus restreints, une base de données regroupant des travaux de recherche pertinents, une publication annuelle et un site Internet. La déléguée croate fait part de l'intérêt de son pays pour ce nouveau réseau ; elle ajoute que la Croatie mène également des activités dans ce domaine.

E. PROPOSITIONS POUR DE FUTURES ACTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

8. Échange de vues sur des propositions pour de futures activités dans le domaine de la culture

La Présidente du comité, Mme Christine M. Merkel, déclare qu'il n'est peut-être pas nécessaire de tenir un débat sur les propositions relatives à de futures activités dans le domaine de la culture étant donné que ce point a déjà été examiné le premier jour, sous le point 2 de l'ordre du jour, à la suite des interventions du Directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine et du Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel.

9. Préparations de la 10^e réunion du Bureau du CDCULT (été 2011)

Le comité convient de tenir une réunion du Bureau du CDCULT le 8 juillet 2011. Il suggère que ce dernier examine tout particulièrement les thèmes suivants : les nouvelles structures de l'activité intergouvernementale du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, notamment le nouveau mandat, la révision de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique, les possibilités de travaux futurs sur les droits culturels, l'initiative du Conseil de l'Europe relative aux expositions d'art et la prochaine Conférence ministérielle sur la culture, prévue à l'automne 2012).

10. Questions diverses

Le comité remercie le Secrétariat, notamment la Directrice générale de l'Éducation, de la Culture et du Patrimoine, Mme Gabriella Battaini Dragoni, le Directeur de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, M. Robert Palmer et la secrétaire du comité, Mme Kathrin Merkle, ainsi que son assistante, Mme Sarah Humble, pour leurs efforts constants dans la préparation de cette réunion ainsi que pour l'expertise qu'ils apportent lors des réunions du CDCULT.

F. CLOTURE DE LA REUNION

Le comité adopte la liste des décisions prises lors de la 10^e session plénière et demande au Secrétariat de transmettre rapidement la version finale de ce document à toutes les délégations.